

RENOVATION ENERGETIQUE ET DENSIFICATION DE LA CITE ADMINISTRATIVE DIJON (21)



OPÉRATION

Maître d'ouvrage : MINISTERE DE L'ECONOMIE
Lieu : DIJON (21)
SUB : 4 303 m²
Montant des travaux (HT) : 3 047 000 €

EQUIPE PROJET

Architecte : TABULA RASA GROUP
Bureaux d'études : ECCO / EDPF / CESSOT / CSI /
 TERRE ECO / ALLEGRO ACOUSTIQUE

MISSION TERRE ECO

MOE Qualité Environnementale du Bâtiment

RÉALISATION

Début de la mission : juillet 2021
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : janvier 2023 - septembre 2024

DONNÉES PROGRAMMATIQUES

L'opération porte sur la rénovation énergétique et la densification intérieure de la cité administrative de DIJON (21) dite « Cité Dampierre ». Datant du milieu du XVII^{ème} siècle, le bâtiment, à fort caractère patrimonial situé dans le centre historique de la ville, est composé de 6 ailes s'articulant autour d'un cloître central. Le projet vise à augmenter la capacité d'accueil du bâtiment (à hauteur de 250 postes) et à améliorer sa performance énergétique et sa qualité d'usage.

SPÉCIFICITÉS DU PROJET

- Projet soumis à l'avis de l'ABF sur un secteur historique sauvegardé inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Planning très contraint du fait de la réalisation du projet dans le cadre du dispositif Plan de Relance
- Travaux réalisés en site occupé avec un phasage contraint nécessitant de maintenir une activité au moins partielle sur les parties du bâtiment en chantier
- Rénovation énergétique ambitieuse soumise à de très fortes contraintes architecturales

APPROCHE ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

- Rénovation partielle de l'enveloppe thermique
- Réfection complète des installations de ventilation : VMC double flux
- Maintien du niveau d'éclairage naturel des locaux (études FLJ)
- Etudes de la performance énergétique et du confort d'été en fonction des scénarios de travaux (STD/SED)
- Démarche de chantier à faibles nuisances

OBJECTIFS DU PROJET

- Engagement sur le gain de performance : -30% de la consommation énergétique initiale
- Amélioration du confort thermique hiver / été
- Maintien du confort visuel et acoustique
- Amélioration de la qualité sanitaire des locaux
- Préservation de la qualité architecturale du bâtiment